



# Décoration

Solutions  
concrètes

De la prévention (solution la plus vertueuse) à la mise en décharge (la pire alternative), l'**Échelle de Lansink** établit un ordre de priorité pour la gestion écologique des déchets et la circularité.

En suivant cette Échelle de Lansink, **nous classifions ainsi les principales solutions de la décoration dans l'évènementiel** :

## 1. PRÉVENTION

Supprimer les objets de décoration contenant des matières polluantes et/ou dangereuses.

Écoconcevoir l'événement.

Utiliser les équipements électriques de décoration consommant le moins d'énergie possible.

Favoriser l'économie de la fonctionnalité et donc la réutilisation.

## 2. RÉUTILISATION

Favoriser la préservation, le nettoyage, la réparation, le reconditionnement et donc la réutilisation maximale des accessoires.

Encourager les fournisseurs à bannir les plastiques à usage unique pour les étapes logistiques.

Encourager les fournisseurs à transférer les objets de décoration en fin de vie.

## 3. RECYCLAGE > COMPOSTAGE

Privilégier les fournisseurs disposant d'une approche cradle-to-cradle et proposant des objets de décoration recyclés et recyclables.

Veiller à ce que les partenaires favorisent le tri sélectif de leurs ressources en fin de vie, et les partenariats avec les entreprises spécialisées dans le recyclage.

Veiller à ce que les plastiques de protection soient les plus transparents, sans marquages et soient triés et regroupés pour le recyclage.

## 4. et 5. INCINÉRATION et MISE EN DÉCHARGE

Favoriser le démontage et le tri sélectif des accessoires.

Veiller à ce que les procédures de destruction soient réalisées en Belgique.

## 1. PRÉVENTION

**SUPPRIMER LES OBJETS DE DÉCORATION CONTENANT DES MATIÈRES POLLUANTES ET / OU DANGEREUSES OU NÉCESSITANT DES ADJUVANTS (colles, sprays, autres) TOXIQUES POUR LEUR INSTALLATION OU UTILISATION.**

- Les Event Managers de l'agence (en charge du choix de la décoration) doivent se familiariser avec les composants des produits qui seront utilisés (notamment en demandant les caractéristiques des éléments de décoration aux fournisseurs-partenaires).
- Afin de réduire les nuisances liées à des produits ou adjuvants toxiques, il est conseillé de bannir un maximum de produits, notamment en matières ignifugées, dont les étiquettes mentionnent les logos obligatoires suivants :



**LÉGENDE :**

- 1 - EXPLOSIF
- 2 - INFLAMMABLES
- 3 - PROVOQUE OU AGGRAVE UN INCENDIE
- 4 - SOUS PRESSION
- 5 - CORROSIFS
- 6 - POISONS
- 7 - EFFETS MULTIPLES
- 8 - CANCÉRIGÈNES, MUTAGÈNE
- 9 - POLLUANTS DES EAUX

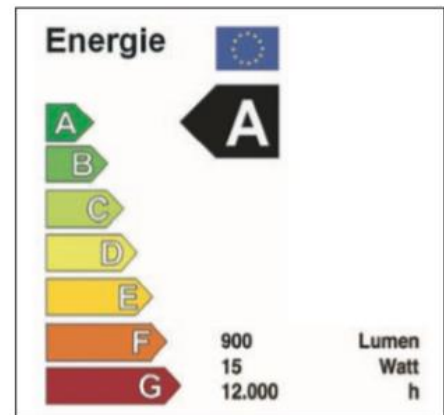
## ÉCOCONCEVOIR L'ÉVÉNEMENT EN PRIVILÉGIANT LES ÉLÉMENTS DE DÉCORATION LES MOINS NOCIFS POUR L'ENVIRONNEMENT

- Écoconcevoir l'événement en privilégiant la sobriété ensuite la sélection d'objets et d'accessoires de décorations réparables, solides, nécessitant le moins de matières, avec un style intemporel et fabriqués dans des matériaux les plus naturels ou issus du recyclage, et recyclables, et idéalement de production locale, avec idéalement un label prouvant la démarche durable relative au matériel utilisé.
- Favoriser la sobriété dans le nombre et la diversité des accessoires, et pour les accessoires nécessaires et indispensables, veiller aux éléments suivants :
  - Les matériaux les plus « nobles » (bois > métal-aluminium > plastique recyclé, et seulement après les autres types de plastiques) doivent être favorisés pour veiller à ce que les ressources circulants dans le secteur événementiel soient les moins toxiques pendant leur utilisation et également pour l'étape ultime de recyclage en fin de vie.
  - Les labels (PEFC & FSC pour le bois, et les labels Cradle-to-Cradle pour l'ensemble des matériaux) ET l'origine (la plus proche possible) des matériaux sont également des points essentiels à prendre en considération dans la constitution des stocks de l'agence et de ses partenaires-fournisseurs.
- Pour la production de nouveaux stocks d'articles de décoration, l'anticipation des étapes de réparabilité, de réutilisation dans le secteur événementiel et après, pour les acteurs de l'ESS, le recyclage, et le marquage des composants est importante.

- Elle nécessite un dialogue entre les partenaires fournisseurs de l'agence, et ses fournisseurs-producteurs sur base d'un cahier de charge demandant :
  - Le choix des matériaux les plus nobles (bois, métaux), en priorité issus du recyclage et ensuite de l'extraction de ressources première. Si ceux-ci ne peuvent être utilisés, veiller à privilégier d'autres matériaux recyclés (carton ou plastique).
  - Les labels FSC, PEFC pour le bois et Cradle-to-Cradle pour les matériaux recyclés.
  - L'origine la plus proche possible pour les matières recyclées ou les matières premières.
  - L'optimisation du potentiel de réparabilité et démontage (montage en utilisant des vis, et non des soudures ou rivets).
  - Le marquage des matériaux précisant les composants.
  - La suppression ou réduction des intrants chimiques (colles, etc.).

### UTILISER LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES DE DÉCORATION (lampes, projecteurs, bougies) CONSOMMANT LE MOINS D'ÉNERGIE POSSIBLE

Favoriser les équipements électriques utilisés pour la décoration consommant le moins d'énergie (et donc indirectement le moins de ressources fossiles et / ou permettant d'utiliser l'énergie durable produite pour d'autres usages vitaux).



### FAVORISER L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET DONC LA RÉUTILISATION, NOTAMMENT PAR LE PARTAGE DES OBJETS DE DÉCORATION ENTRE PARTENAIRES ÉVÉNEMENTIELS

- Les événements organisés dans des lieux permanents favorisent les pratiques les plus optimales en termes de circularité, et au niveau de l'empreinte environnementale puisque la décoration du lieu ne requiert pas de transports, et les ressources sont utilisées au maximum de leurs capacités.
- Ces objets peuvent être maintenus dans les salles du site ou stockés temporairement et utilisés en fonction des demandes. La mise en place de stratégie de réutilisation par les « venues » est donc un point d'attention dans la sélection des lieux.
- La rotation / le partage des objets de décoration peut également être encouragé entre les parties prenantes en appliquant les principes de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Si le principe est simple, il nécessite une coopération opérationnelle soignée et, idéalement, la mise en place d'un dispositif de partage rigoureusement géré.

## 2. RÉUTILISATION

**FAVORISER LA PRÉSERVATION, LE NETTOYAGE, LA RÉPARATION, LE RECONDITIONNEMENT ET DONC LA RÉUTILISATION MAXIMALE DES ACCESSOIRES DE DÉCORATION, D'ABORD AU SEIN DU SECTEUR ÉVÉNEMENTIEL**

- La réutilisation du stock d'accessoires existant est la priorité n°1 avant le renouvellement du stock sur base des critères détaillés aux points précédents.
- La protection des accessoires de décoration pendant les phases de transport, réception, montage, utilisation et démontage sera favorisée en adaptant les processus pour réduire les risques de dégradations, notamment grâce à :
  - L'utilisation de housses réutilisables.
  - L'optimisation des conditions de protection pendant le transport.
- En ce qui concerne l'optimisation des revêtements de sol, l'utilisation de dalles de tapis réutilisées et réutilisables est facilitée grâce aux nombreux partenaires actifs dans ce domaine. Ceux-ci permettent de réduire, voire de bannir l'utilisation de « tapis » neufs (souvent livrés avec des plastiques de protection à usage unique).

**ENCOURAGER LES FOURNISSEURS À BANNIR LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE POUR LES ÉTAPES LOGISTIQUES**

- En règle générale, les plastiques de protection à usage unique (très polluants), notamment pour la palettisation d'objets ou de mobilier, doivent être bannis et remplacés par d'autres solutions, telles que les housses rétractables proposées par VALIPAC<sup>1</sup>.
- En ce qui concerne le domaine spécifique des tapis, il est préférable de favoriser les dalles de tapis ne nécessitant pas l'utilisation de films plastiques protecteurs.

**ENCOURAGER LES LOUEURS D'OBJETS DE DÉCORATION À TRANSFÉRER LES OBJETS DE DÉCORATION EN FIN DE VIE « ÉVÉNEMENTIELLE » MAIS ENCORE « FONCTIONNELS » AUX ACTEURS DE LA « RÉCUP »**

- Le développement d'un plan de gestion écologique et social des éléments de décoration par vos partenaires-fournisseurs est l'une des clés pour un déploiement efficace de la circularité dans la gestion de l'événement. Il peut aussi être valorisé auprès des clients / annonceurs (dans leurs propres plans RSE).
- En effet, la mise en place de ce plan permettra de réduire l'impact négatif environnemental de l'événement, tout en augmentant aussi l'impact social (emplois à la clé).
- L'impact social peut être associé à la démarche circulaire en favorisant la réutilisation des ressources, pour upcycling ou remanufacturing (réusinage) par les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire actifs dans l'économie circulaire.
- Prévoir dans le centre de tri de l'événement un espace pour la collecte des objets pouvant être réutilisés par d'autres acteurs (Cf. livret Déchets).
- Concernant les décorations florales et plantes, celles-ci sont parfois louées et récupérées par les partenaires spécialisés dans ce domaine. Si ce n'était pas le cas, veillez à ce qu'elles puissent être plantées à proximité de l'événement et/ou être distribués aux membres de l'équipe.

### 3. RECYCLAGE

#### PRIVILÉGIER LES FOURNISSEURS DISPOSANT D'UNE APPROCHE CRADLE-TO-CRADLE ET PROPOSANT DES ACCESSOIRES RECYCLÉS ET RECYCLABLES

- L'utilisation de matières recyclées et recyclables doit être privilégiée pour la production de nouveaux accessoires, afin notamment de réduire l'impact dans l'extraction, et la transformation de nouvelles ressources.
- Cette approche doit idéalement se réaliser selon une approche (labelisée ou non) « Cradle-to-Cradle<sup>2</sup> » avec une responsabilisation du partenaire-prestataire qui récupère les accessoires et veille à sa réutilisation et ensuite au recyclage le plus performant possible.
- Les accessoires de décoration ne pouvant être recyclés doivent être bannis. En contactant des opérateurs spécialisés (tels que la fédération GO4Circle, par exemple), vous pourriez obtenir la confirmation de la recyclabilité ou non des objets.

#### VEILLER À CE QUE LES PARTENAIRES FAVORISENT LE TRI SÉLECTIF DE LEURS RESSOURCES EN FIN DE VIE, ET LES PARTENARIATS AVEC LES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES DANS LE RECYCLAGE AFIN DE MAXIMISER LE RECYCLAGE LE PLUS QUALITATIF

- Le tri sélectif réalisé par l'ensemble des partenaires-fournisseurs ainsi que votre équipe permet aussi d'alimenter les matières recyclables servant de composants (intrants) pour la production de nouveaux objets de décoration, voire pour du mobilier. Il est recommandé de lire le livret « Déchets » à ce sujet.
- Le tri d'accessoires de décoration loués à des prestataires s'effectuera en dehors de l'agence et du lieu événementiel puisqu'il s'agit de flux gérés par vos partenaires-fournisseurs.
- Plus le tri est affiné, et plus la revalorisation et la transformation en éléments recyclables (recyclats) sera élevée et moins de nouveaux matériaux devront être utilisés pour la production de nouveaux objets.
- La diversité des matériaux recyclés utilisés comme intrants pour produire des objets s'élargit et continuera d'évoluer. Aujourd'hui, il est possible d'utiliser des matériaux tels que le mycélium ou du carton, des bouteilles en plastique PET recyclable.

#### LORSQUE LES PLASTIQUES DE PROTECTION À USAGE UNIQUE SONT ENCORE UTILISÉS, VEILLER À CE QUE CEUX-CI SOIENT LES PLUS TRANSPARENTS, SANS MARQUAGES ET À TRIER ET REGROUPER CEUX-CI POUR LE RECYCLAGE

- Durant la période de transition nécessaire pour instaurer l'obligation de l'utilisation de housses rétractables et réutilisables, il est possible de minimiser l'impact des films-plastiques à usage unique utilisés pour protéger les meubles loués.
- Il est toujours préférable d'utiliser des films clairs, idéalement sans couleur et sans logo ou inscription pour augmenter le taux de recyclabilité.
- Au niveau collecte, votre collecteur de déchets ressources pourra vous proposer :
  - Soit un container pour l'ensemble des plastiques recyclables.
  - Soit (si la masse totale le justifie) un container dédié uniquement aux plastiques transparents à usage uniques utilisés pour protéger le mobilier pendant les étapes logistiques. Ce gisement pouvant être encore mieux valorisés en raison de sa composition unique. Par ailleurs certains collecteurs peuvent proposer des « containers / box » de tailles variables.

## 4. INCINÉRATION & 5. MISE EN DÉCHARGE

FAVORISER LE DÉMONTAGE DES ÉLÉMENTS DE MOBILIERS POUR QUE LES MODULES & PIÈCES DES MOBILIERS POUVANT ÊTRE RECYCLÉES NE SOIENT PAS INCINÉRÉES

- Si, malgré tous vos efforts et ceux de vos partenaires-fournisseurs, vous devez jeter des objets de décoration, il est recommandé de démanteler au maximum les éléments qui les composent afin de réduire la masse des ressources qui seront mises dans la catégorie « tout venant » et ensuite incinérées ou enfuis dans le sol.
- Afin de réduire l'exportation (intra- ou extra- européenne), il est souhaitable d'encourager une gestion responsable du recyclage sur le territoire de la Belgique.

VEILLER À CE QUE LES PROCÉDURES DE DESTRUCTION SOIENT RÉALISÉES EN BELGIQUE

<sup>1</sup> <https://www.valipac.be/housses-plastique/>

<sup>2</sup> <https://www.ecoconso.be/fr/content/cradle-cradle-materiaux>